

Le pape et la guerre

Giacomo della Chiesa, né à Pegli, près de Gênes au Royaume de Sardaigne, le 21 novembre 1854, fut pape sous le nom de Benoît XV du 3 septembre 1914 à sa mort le 22 janvier 1922 à Rome.

Son règne est marqué par la promulgation du nouveau Code de droit canonique en 1917, étape importante dans la centralisation du pouvoir pontifical, ainsi que par une intense activité diplomatique au cours de la Première Guerre mondiale.

Benoît XV proclame la neutralité. La neutralité désigne généralement un positionnement d'abstention bienveillant ou armé, l'absence d'implication dans un conflit armé ou dans tout type d'affrontement.

Le pape Pie X, le prédécesseur de Benoît XV, témoigna à plusieurs reprises, avant 1914, de sa volonté de construire un monde de paix. Pour y arriver il a même participé au combat en faveur du désarmement général avec la protestante fondation Carnegie.

Pour l'Église il faut continuer à prier pour la paix, mais en même temps tout catholique français doit s'inscrire à l'armée pour remplir son devoir envers la patrie.

La mort de Pie X le 20 août 1914 jeta l'Église dans une situation délicate, car il a fallu élire un nouveau pape au milieu d'une guerre européenne. Avec l'élection de Giacomo Della Chiesa comme Pape Benoît XV, un renouveau de la politique papale.

Les catholiques français attendent de lui qu'il soit bienveillant à leur égard.

Par contre, dès le 8 septembre, au moment même de la bataille de la Marne, le pape proclame son amour de la paix. De son côté, Ludendorff voit en Benoît XV le « pape français ». Ces arguments sont les suivants ; En effet, les puissances centrales ne comprennent pas pourquoi le pape refuse de soutenir officiellement l'Autriche-Hongrie, seul pays officiellement catholique, et l'Allemagne, qui compte en son sein les très catholiques Bavière et Rhénanie, contre des États visiblement anti-catholiques . Le 28 juillet 1915, Benoît XV lance sa première tentative de paix négociée, appelant à « résoudre l'épouvantable conflit (...) autrement que par la violence des armes » et à « reconnaître, l'esprit serein, les droits et les justes aspirations des peuples

Benoît XV s'efforce à tout prix, en 1914 et 1915, d'éviter l'entrée en guerre de l'Italie restée neutre. Autre intervention, Benoît XV demande au printemps 1916 à Guillaume II d'empêcher la progression des troupes russes



vers Constantinople, redoutant de voir les deux patriarchats orthodoxes s'unir contre le Saint-Siège. La requête est retirée quelques jours plus tard, Benoît XV préférant finalement ne pas s'ingérer dans le conflit.

Le 1^{er} août 1917, Benoît XV envoie une lettre aux belligérants, baptisée « exhortation à la paix. Concrètement, il propose :

- le désarmement des deux parties, reprenant ainsi un thème déjà abordé aux conférences de La Haye ;
- l'arbitrage comme moyen de résolution des conflits ;
- l'abandon de toutes les demandes de réparation ;
- l'évacuation totale de la Belgique et du territoire français ;
- le maintien de l'Alsace-Lorraine au sein de l'Allemagne ;
- la liberté des mers ;
- la restitution par l'Entente des colonies allemandes.

Le texte souhaite également la fin des questions territoriales opposant l'Italie à l'Autriche ou l'Allemagne et la France en demandant le respect des « aspirations des peuples », de même que celui-ci doit régir, pour Benoît XV, les questions relatives à l'Arménie, aux États des Balkans et à la Pologne.

Après la guerre :

Le résultat de cette politique est une mise à l'écart du Saint-Siège, amorcée par les accords de Londres de 1915 : à la demande de l'Italie, il est spécifiquement exclu des négociations sur le règlement de la paix. Néanmoins, Benoît XV obtient d'envoyer un représentant lors du congrès de Versailles de 1918, ainsi qu'une reconnaissance du statut supranational du Saint-Siège. Le Saint-Siège ne fera toutefois pas partie de la Société des Nations. Le pape se montre très pessimiste sur le règlement du conflit. Dans son encyclique *Pacem, Dei munus pulcherrimum* du 23 mai 1920, il désapprouve le traitement jugé trop humiliant réservé à l'Allemagne et condamne le découpage opéré par le traité de Versailles dont il estime qu'il n'a pas « extirpé les germes des anciennes discordes ».



Benoît XV a son bureau